

Décret n° 2004-432 du 18 Octobre 2004
portant nomination des directeurs à la direction
générale des ressources humaines.
(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2002-11 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de la direction générale des ressources humaines.

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n° 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article premier : Les officiers dont les noms et prénoms suivent sont nommés à la direction générale des ressources humaines en qualité de :

- **Directeur des personnels :**
Colonel Auguste SIKOU
- **Directeur de la formation :**
Colonel Pierre MONDOUTA
- **Directeur de l'instruction civique :**
Colonel Emmanuel EKEMANDE

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

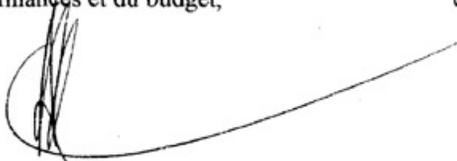
Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-432

Fait à Brazzaville, le 18 Octobre 2004

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,


Rigobert Roger ANDELY


Le ministre délégué à la présidence de la République,
chargé de la défense nationale,


Général de division Jacques Yvon NDOLOU